

Vivre!

MAI 2021



La Roche Blanche
Gergovie



ÉDITO

Voilà maintenant un peu plus d'un an, vous avez élu notre liste « Tous ensemble pour la Roche Blanche Gergovie » à la tête de notre commune pour 6 ans.

Ce début de mandat a été perturbé par une situation sanitaire inédite, qui a engendré la disparition d'êtres chers, l'isolement social, le confinement, la peur... A ce jour, nous sommes toujours dans l'incertitude, toutefois le programme de vaccination en cours peut nous permettre d'espérer une vie presque normale pour la fin de l'année.

Le conseil municipal vient de voter le budget 2021, un budget difficile qui affiche un déficit cumulé d'investissement important de 703 000 euros, dû en grande partie aux coûts engendrés par les travaux de la falaise. Il fera l'objet d'une communication spécifique et détaillée le mois prochain.

Plutôt que de recourir à une hausse d'impôt trop importante, nous avons pris le parti de mettre en œuvre (ou de poursuivre) plusieurs pistes d'actions pour réduire ce déficit. Des premiers résultats ont été obtenus, le résultat d'exploitation 2020 étant bien meilleur que celui initialement prévu. Nous avons également négocié fermement les propositions de devis des entreprises en obtenant de meilleures conditions de prix.

Au final, le budget 2021 verra une hausse de 2 points de l'impôt foncier sur le bâti qui n'a pas été augmenté depuis 1987. Les municipalités successives ont en effet privilégié le recours à l'emprunt plutôt que d'augmenter modérément mais régulièrement l'impôt foncier. C'est un choix qu'il n'est pas utile de discuter, chaque municipalité utilisant les stratégies qu'elle pense les meilleures pour l'intérêt général.

Malgré cette hausse, nos taux d'imposition restent inférieurs aux communes de notre strate au sein de Mond'Arverne communauté et au-delà.

Au cours de l'examen du budget en conseil municipal, le groupe minoritaire a souhaité faire une déclaration intégralement reproduite en page 2. « Il nous demande de réduire le déficit sans avoir recours à l'emprunt ! »

Si nous ne recourons pas à l'emprunt cela veut dire que nous sommes condamnés à une hausse significative de l'impôt car les économies que nous réalisons et réaliserons ne combleront qu'une partie très modeste du déficit. J'entends également que les élus de la liste minoritaire souhaitent être associés aux réflexions, encore eût-il fallu entendre des propositions concrètes de leur part lors des réunions préparatoires au budget. Il n'en a rien été, quel dommage ! Nous prenons rendez-vous pour le budget 2022, et nous pourrions alors constater si nos efforts et nos choix ont été judicieux. En ce qui concerne les travaux de la falaise, les 3 dernières lignes de filets de protection sont en cours d'installation sur la partie haute. Les familles ont pu regagner leur logement depuis le 10 avril. Les travaux de sécurisation avancent comme prévu. A la fin du chantier, et lorsque cela sera possible, nous réunirons les riverains concernés pour détailler la mise en sécurité du site.

Je terminerai par le zoom réalisé sur les sapeurs-pompiers de La Roche Blanche - Chanonat, et leur appel à volontaires dont l'objectif est de s'ouvrir aussi à des profils différents, des jeunes, des femmes... Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour leur dévouement et leur implication au quotidien, et leur renouvelle toute ma confiance et mon soutien.

Votre Maire,
Jean-Pierre Roussel.

AGENDA

- 08/05 Cérémonie commémorative
- 14/05 Fermeture exceptionnelle des services municipaux

MAIRIE

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour vos démarches administratives (urbanisme, état civil, recensement militaire...), nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès des services de la mairie au 04 73 79 40 09.

En raison de l'Ascension, les services municipaux seront fermés le vendredi 14 mai prochain.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en avril, mai et juin 2005 doivent se faire recenser en mairie au cours des 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

Pièces à fournir : carte nationale d'identité (ou passeport) et livret de famille.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

En raison des contraintes liées au contexte sanitaire actuel, la cérémonie commémorative du 8 mai se déroulera dans un format restreint, avec la présence de représentants des anciens combattants et de conseillers municipaux.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES



Les scrutins des élections régionales et départementales, prévus en juin, sont maintenus et décalés aux 20 et 27 juin. Des règles sanitaires bien spécifiques seront mises en place pour assurer la sécurité sanitaire des électeurs. Les modalités d'organisation de ces 2 scrutins seront développées lors de la prochaine parution.

Rappel : Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune. Vous avez jusqu'au vendredi 7 mai 2021 pour vous inscrire.

ENQUÊTE PUBLIQUE - RAPPORT

Dans le cadre de l'élaboration du programme de travaux du Contrat Territorial des 5 Rivières, une enquête publique s'est déroulée du 4 janvier au 2 février 2021. En application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur chargé de l'enquête a remis son rapport et ses conclusions sur ce projet. Vous pouvez prendre connaissance de ces documents sur le site Internet de la préfecture du Puy-de-Dôme : www.puy-de-dome.gouv.fr/dig-contrat-territorial-des-5-rivieres-a8477.html ou en mairie des Martres de Veyre.



Directeur de publication : Jean-Pierre Roussel - Coordination et rédaction : Service communication
Impression : Imprimerie Decombat - Tirage : 1600 exemplaires

COMMUNICATION

Site Internet - Du nouveau !

Une nouvelle rubrique « Emploi - Formation »...

Nos services reçoivent régulièrement des offres d'emploi ou de formation via différents partenaires. Afin de pouvoir relayer cette information, une nouvelle rubrique dédiée est désormais en ligne sur notre site Internet dans « Économie – Emploi ».

D'autres rubriques ont été complétées et enrichies, comme notamment « Cadre de vie – Environnement », où vous pouvez retrouver certains conseils.

N'hésitez pas à consulter également la rubrique « Travaux - Urbanisme » avant de vous déplacer en mairie, vous y trouverez des informations légales et pratiques, ainsi que les formulaires officiels pour vos démarches de travaux.

Les services administratifs restent à votre disposition aux heures habituelles d'ouverture : lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, le mardi de 8h à 12h, et le vendredi de 13h à 16h30.

En cette période particulière, privilégiez autant que possible la prise de rendez-vous préalable.

Panneau lumineux - En panne

A plusieurs reprises, le panneau lumineux situé à l'entrée de la commune s'est retrouvé momentanément indisponible pour des raisons indépendantes de notre volonté. En effet, suite à un changement d'une pièce défectueuse fin mars, un problème d'accès du fournisseur avec l'opérateur est survenu début avril. Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée. Ce dernier étant vétuste, et le contrat de location étant arrivé à son terme, la municipalité va procéder à son changement d'ici les vacances d'été. Le mois prochain, nous vous présenterons le matériel retenu suite à une consultation et à la validation du conseil municipal.

MAIRIE

Don aux restaurants du Cœur

Avec la fermeture anticipée des écoles début avril, la municipalité a décidé de faire don de denrées alimentaires non consommées par la cantine scolaire à l'antenne des Restaurants du Cœur de Saint Amant Tallende, dont La Roche Blanche dépend. Ce sont surtout des laitages qui ont été remis afin d'en faire bénéficier les plus démunis. Ce petit geste a permis de conjuguer solidarité et lutte contre le gaspillage.



CCAS

Infos CCAS : Les aides des caisses de retraite

Vous êtes retraité...

Votre caisse de retraite de base et votre caisse de retraite complémentaire peuvent vous apporter des aides.

Les caisses de retraite développent une politique d'action sociale destinée à prévenir le risque de perte d'autonomie des personnes âgées.

Elles peuvent proposer :

- des informations et des conseils pour bien vivre sa retraite, notamment sur le site « pourbienvieillir.fr » ;
- des programmes d'actions collectives de prévention pour bien vieillir sous forme d'ateliers ;
- un accompagnement renforcé lorsqu'un retraité est fragilisé

à l'occasion d'un événement de rupture, comme le veuvage ou le retour à domicile après hospitalisation, et qu'il rencontre des difficultés à continuer à vivre à domicile ;

- des aides destinées à vous soutenir dans la vie quotidienne, lorsque vous avez besoin d'aide à domicile (courses, aide au ménage, livraison de repas...), ou que vous ne vous sentez pas en sécurité chez vous (besoin d'une téléassistance, d'aménager votre logement...);

- des aides pour un rendez-vous, faire des activités, sortir de chez vous, partir en vacances.

L'objectif de ces aides est de vous permettre de mieux vivre votre retraite.

N'hésitez pas à contacter vos caisses de retraite de base pour savoir à quelles aides vous pouvez prétendre.

Urbanisme – Travaux

DOSSIER D'URBANISME POUR EFFECTUER DES TRAVAUX

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer en mairie une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux (piscine, abri de jardin ou de voiture, réfection de toitures ou de façades, vérandas, serres...).

A réception de votre dossier, la mairie vous délivrera un récépissé contenant le numéro d'enregistrement de votre demande ainsi que la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer.

Lors d'un achat de terrain ou d'une propriété bâtie, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations liées à la propriété, et de consulter la réglementation s'y afférent, notamment si vous envisagez à l'avenir des travaux de modification sur l'existant.

Avant d'entreprendre tous travaux, n'omettez pas de vous renseigner.

Vous pouvez retrouver les informations utiles dans la rubrique « Travaux - Urbanisme » du site Internet de la commune et télécharger tous les documents Cerfa sur service-public.fr.

Garant du respect du Plan Local d'Urbanisme, le service de l'urbanisme de la mairie est à votre disposition pour toute information relative au droit des sols.

Contact : Henri Bisio, adjoint à l'urbanisme et aux travaux au 04 73 79 40 09.

NB : Le cadastre, site internet indispensable afin de réaliser les plans de situation :

www.cadastre.gouv.fr



Expression du groupe non majoritaire

Nouvelle dynamique pour LRBG

Nous prenons date avec le budget. Nous nous sommes abstenus sur le budget communal 2021 qui est déficitaire en investissement de 703 k€ assorti d'un emprunt prévisionnel d'équilibre de 1,1 M€. Certes l'impact de la faiblesse est conséquent et la période sanitaire a compliqué le suivi budgétaire mais il n'en demeure pas moins qu'un déficit s'est installé. Il faut réduire ce déficit et ne pas se contenter d'une réponse aggravant l'endettement. Pour les budgets suivants, l'absence de cette vision gestionnaire nous obligera à ne pas accompagner leurs validations. Les décisions à prendre sont difficiles et doivent résulter d'une analyse profonde et courageuse pour ramener la commune dans une gestion saine avec des moyens adaptés, considérant les transferts de compétences à l'intercommunalité MAC. Nous souhaitons être pleinement associés et impliqués dans ce travail en tant qu'élus de la liste minoritaire. Enfin pour plus de transparence dans les débats, nous demandons que le conseil municipal soit diffusé en ligne tant que le public n'y est pas autorisé.

Vie associative



Foyer Culturel et Sportif

En mars, le Foyer informait ses adhérents qu'une procédure de révision des cotisations était en cours, pour en déduire les périodes de suspension des activités, consécutives aux contraintes sanitaires. A l'occasion de cette régularisation, des personnes ont choisi de faire don à l'association de la partie excédentaire de leur cotisation. Le Foyer les remercie chaleureusement pour leur geste solidaire.

Suites aux mesures sanitaires applicables début avril, la suspension des activités et manifestations du Foyer a été prolongée ; toute évolution sera communiquée sur le site Internet www.fcs-lrbg.fr. Dans l'attente de jours plus favorables, bonne continuation à tous.



Cadre de Vie _ Environnement

Recycler, un geste pour demain...

Les points d'apports volontaires (conteneurs de tri) sont souvent mal utilisés. En effet, on constate régulièrement que des déchets recyclables sont déposés à même le sol.



C'est un **acte d'incivisme** par excellence, surtout si ces derniers ne sont pas pleins. Cette infraction est passible d'une amende.

« Des trésors verts dans mon jardin »...

Souvent considérés comme des déchets à exporter, les résidus de tontes, les feuilles mortes et les branches peuvent être valorisés au sein même de nos jardins, et participer à une gestion plus durable de nos espaces de vie. Une gestion adaptée des déchets verts

peut engendrer des économies tant monétaires que de temps passé à l'entretien du jardin... Elle permet également un gain en biodiversité favorable à la santé des végétaux implantés (moins de maladies, de ravageurs...). Retrouvez

10 fiches conseils pour les particuliers réalisées par le Valtom et la Fredon dans la rubrique « Cadre de vie - Environnement » du site Internet de la mairie.



Attention où vous mettez les pieds !

On nous a signalé la présence de vipères sur la commune. Il est vrai que la situation particulièrement bien exposée de certains sites peut attirer ces reptiles de mauvaise réputation. Les vipères sont des animaux protégés : il est interdit de les tuer et de les capturer. La vipère est un animal craintif, elle se sauvera si elle est dérangée. Elle ne piquera que pour se défendre si elle se sent menacée. Il convient de rappeler la dangerosité d'une

morsure de vipère et la conduite à tenir en ces circonstances.

Le lien ci-dessous permet l'accès aux informations publiées par l'Assurance Maladie :

www.ameli.fr/puy-de-dome/assure/sante/urgence/morsures-griffures-piqures/morsure-serpent
Soyez prudents !

Aire de jeux du Parc Léon Lepetit

Lieu très fréquenté par les familles, le parc Léon Lepetit abrite une aire de jeux pour enfants. Dans le cadre d'un diagnostic sur plusieurs équipements communaux, il a été relevé plusieurs faiblesses sur certains équipements.

Par mesure de sécurité, car vieillissant et devenu trop dangereux, un module entier a été démonté par les agents des services techniques début avril.



Son remplacement a été inscrit au budget et se fera dans les mois à venir.

Information

Amis promeneurs, C'est le printemps et, malgré la pandémie, nombre d'entre vous ont repris avec plaisir leurs balades sur les chemins de la commune. Ayez présent à l'esprit que c'est l'époque de pleine activité et de reproduction des animaux sauvages.

Aussi :

- Ne dérangez pas la faune sauvage que vous pouvez rencontrer sur le territoire.
 - Ne touchez jamais le petit d'un animal (lapereau, levraut, faon...).
- Imprégné par votre odeur, il serait définitivement abandonné par ses parents et condamné à une mort certaine.*
- Gardez votre chien sous contrôle et, de préférence, tenez le en laisse.

Bonnes promenades !



Principales décisions du Conseil municipal

7 avril

◆ Budgets 2021

Vote du budget communal et du budget assainissement 2021 : ce sujet fera l'objet d'une communication spécifique et détaillée lors de la prochaine parution.

◆ Sécurisation de la falaise du Fort - Tranche 3

- Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'État pour atteindre 80% d'aides publiques du hors taxe.

- Vote du barème des indemnités forfaitaires de 300 à 900 € versées à chaque famille relogée de janvier à avril, selon sa composition et ses conditions de relogement.



◆ Travaux

- Dépôt d'une demande d'aide de l'État dans le cadre du plan de relance pour l'amélioration thermique des équipements sportifs.

- Choix d'acquérir un nouveau panneau d'information lumineux de dernière technologie auprès de la société Lumiplan (avec une demande d'aide régionale de 50 %).

◆ Urbanisme

- Dénomination des deux voies du lotissement de Noalhat (impasse du Grand Noalhat et impasse des Jardins).

- Convention pour le partage du coût des travaux pour le portail d'accès et le mur mitoyen de la maison dite Cossard à Gergovie.

- Convention avec l'Epf Smaf Auvergne pour acquérir des parcelles permettant à terme d'aménager le secteur de l'avenue de la République, à hauteur de la rue Saint Roch.

◆ Intercommunalité

- Accord pour la modification des compétences de Mond'Arverne Communauté pour intégrer la compétence « Mobilité » et exclure en tourisme le domaine de Pessade qui a été vendu.

◆ Assainissement

- Modification du tarif de la participation aux frais d'assainissement pour intégrer les locaux professionnels.

- Définition d'un tarif de facturation du contrôle des branchements de l'assainissement collectif dans le cadre des ventes de biens (125 € H.T.).

◆ Divers

- Vote du tarif de location d'un appartement de type 2 situé rue Jean Jaurès (320 €/mois).

- Création d'emplois saisonniers estivaux pour des jeunes de la commune.



Zoom sur ...

Les sapeurs-pompiers de La Roche Blanche - Chanonat

Rencontre avec le Lieutenant William Laureaux, chef du centre

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des citoyens, femmes et hommes, qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, tout en tenant compte de leur vie familiale, choisissent de donner un peu de leur temps pour des missions d'intérêt général.

Sapeur-pompier volontaire... Pourquoi pas vous ?

Devenir sapeur-pompier volontaire, c'est découvrir un nouvel univers social où chacun peut selon sa disponibilité contribuer et participer simplement aux secours nécessaires sur son territoire. Pour mener à bien ses missions, chaque sapeur-pompier bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière. Cette formation permanente leur permet d'acquérir des compétences souvent nouvelles voire qualifiantes, utilisables pour leur vie personnelle et professionnelle. Des entraînements (manœuvres) sont réalisés régulièrement pour acquérir les automatismes indispensables en intervention. Des astreintes sont mises en place au sein du centre de secours. Ils perçoivent pour cela des indemnités versées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du 63.

LES CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Avoir 16 ans minimum et 55 ans maximum,
- Jouir des droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation,
- Se trouver en situation régulière au regard du service national,
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale.

Devenir sapeur-pompier, c'est aussi :

- œuvrer à maintenir du lien social avec la population et une solidarité de proximité ;
- partager de nouvelles expériences où les valeurs humaines sont présentes à chaque instant ;
- s'intégrer dans une équipe mixte avec des origines socioprofessionnelles différentes pour une solidarité et une fraternité, avec un esprit de famille.

« Nous avons toujours besoin de volontaires pour optimiser le maillage de secours. Il faut aimer faire partie d'une équipe pour réussir sa mission, avec nos différences mais tout en utilisant les points forts de chacun. Une vraie qualité pour notre engagement. » explique le lieutenant William Laureaux.

Le centre de secours de La Roche Blanche-Chanonat, en chiffres :

- 2 communes (avec Gergovie, Noalhat, Jussat et Varennes) soit + de 5 200 habitants
- 25 sapeurs-pompiers volontaires (dont 5 femmes) de tous âges
- 4 véhicules dont le véhicule de soutien logistique du département
- 165 interventions en 2020 dont 80% des interventions de secours à personne

« L'engagement de sapeur-pompier volontaire, c'est un quotidien rempli d'imprévus et la satisfaction de servir et de secourir les autres. C'est une belle aventure humaine, cela n'a pas de prix ! » souligne le lieutenant William Laureaux.

N'oubliez pas notre devise : « Courage et Dévouement »

Alors, si vous aussi vous souhaitez vivre une belle aventure, un engagement citoyen au service des autres,

REJOIGNEZ-NOUS !

Nous vous accompagnerons dans cette démarche.

Pour cela, il vous suffit de prendre contact auprès du Lieutenant William Laureaux, au 06 24 25 68 89.

Suivez-nous sur la page facebook : Amicale des sapeurs-pompiers La Roche Blanche/Chanonat



Infos pratiques

Impôt sur le revenu

Les dates limites de déclaration de revenus ont été fixées selon votre lieu de résidence. L'application mobile « impots.gouv » a été enrichie.

Dates limites des déclarations de vos revenus

Depuis le jeudi 8 avril 2021, le service de télédéclaration de vos revenus est ouvert.

Et comme les années passées, les dates limites sont fixées selon les n° de département, soit le 8 juin 2021 pour le Puy-de-Dôme.

Pour les déclarations « papier », la date limite est fixée au 20 mai 2021.

L'Appli « impots.gouv »

Elle permet :

- de consulter tous ses documents fiscaux : déclaration de revenus, avis d'impôts (impôts sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation, ...)
- de payer ses impôts,
- de mettre à jour ses informations personnelles : adresses, courriel, numéros de téléphone,

- d'accéder à l'historique de son dossier fiscal et de tous les paiements effectués en ligne.

Pour se connecter, il faut inscrire votre numéro fiscal à 13 chiffres (figurant sur l'avis d'imposition), ainsi que votre code secret.

Appli « impots.gouv » : nouveautés de 2021

La nouvelle Appli outre une présentation plus moderne et plus simple pour l'utilisateur, permet notamment :

- un paiement de ses impôts de façon simplifiée,
- de se connecter de façon plus sécurisée grâce à une reconnaissance faciale ou des empreintes digitales,
- de visualiser, à l'ouverture de la déclaration de revenus, sa déclaration automatique.

Tout n'est pas possible sur l'Appli : par exemple, pour modifier son taux de prélèvement à la source, il faut le faire dans son Espace particulier sur impots.gouv.fr.

SBA Collecte

BACS VERTS

Jeudis 6, 20,
27 mai
Mercredi 12
(au lieu du 13).

BACS JAUNES

Lundis 3, 17
et 31 mai.



Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, Mercredi, Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,

Mardi de 8 h à 12 h et Vendredi de 13 h à 16 h 30,

Fermé au public le Mardi après-midi et le Vendredi matin

Tél. : 04 73 79 40 09 - Mail : mairie-larocheblanchegergovie@orange.fr - www.mairie-larocheblanche.fr